

SCPI KYANEOS DENORMANDIE 3
1^{er} trimestre 2024



Acquisition #6 - 44, rue Guerrier 76200 Dieppe

KYANEOS

UNE NOUVELLE FAÇON D'INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION

LES CHIFFRES À RETENIR



SOUSCRIPTION

La période de souscription est clôturée depuis le 30/01/2023.



12

IMMEUBLES

soit 63 lots (3 931 m²) hors garages et parkings.



158

ASSOCIÉS dans la SCPI.



0€

/PART

La SCPI étant en phase de constitution.

LES PRINCIPAUX RISQUES

Le capital investi en SCPI est-il garanti ?

Non.

Il est possible qu'au moment de la sortie du produit, le capital obtenu soit inférieur au capital investi.

Les revenus (dividendes) sont-ils garantis ?

Non.

Les dividendes versés par la SCPI peuvent varier à la hausse comme à la baisse. **Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.**

Puis-je récupérer mon investissement à tout moment ?

Non.

L'horizon de placement conseillé est jusqu'à la dissolution totale de la SCPI.

Y a-t-il un risque de conflit d'intérêt ?

Oui.

La gestion locative et les travaux d'entretien courant de certains immeubles détenus par la SCPI Kyaneos Denormandie 3 sont confiés à deux sociétés liées au groupe Kyaneos AM.

Avant d'investir, vous devez vous assurer qu'un placement en SCPI est adapté à votre besoin d'épargne et votre profil de risque. La SCPI peut avoir recours à l'endettement dans les conditions précisées dans sa note d'information.



ÉDITO

Chers Associés,

Le patrimoine de votre SCPI Kyaneos Denormandie 3 est désormais entièrement constitué. Il sera composé de 14 immeubles dont 2 maisons pour un total de 68 lots dont 63 lots d'habitation et 5 lots tertiaire (2 commerces à Romans-sur-Isère, 2 commerces à Cavaillon et 1 destiné à une activité de profession libérale à Agen). Les 2 dernières acquisitions situées à Marmande et au Luc auront lieu au plus tard le 15 mai et seront rénovées rapidement.

Comme nous vous l'avions indiqué, la majorité des immeubles sont désormais terminés et en cours de relocation. Malheureusement, le résultat comptable du 1^{er} trimestre ne permet pas de distribuer un dividende puisque les frais (taxe foncière, frais administratif, frais de relocation etc...) ont dépassé le montant des loyers.

Nous vous présentons nos excuses pour ce retard sur le versement du premier dividende.

Nous pourrons dès le trimestre prochain, vous présenter les premiers résultats en terme d'économie d'énergie et de diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Tout l'équipe de Kyaneos AM vous remercie à nouveau pour votre confiance qui nous permet de rénover tous ces immeubles !

La société de gestion

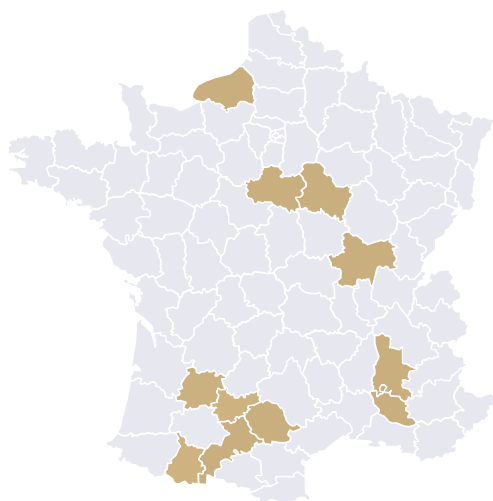


Acquisition #6 - 44, rue Guerrier 76200 Dieppe

LES DONNÉES DU TRIMESTRE

AU 31/03/2024

● Présence de la SCPI Kyaneos Denormandie 3



La SCPI Kyaneos Denormandie 3 s'étend sur **11 départements** de France métropolitaine.

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER



- TOF ASPIM (N/A)
- EN TRAVAUX (N/A)

RÉPARTITION TYPOLOGIQUE DES LOYERS



85,4%

HABITATIONS



14,6%

COMMERCES

ACTIVITÉS LOCATIVES



17 876€

de loyers encaissés sur ce trimestre.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE

0 €	0 €	0 €	0 €
2T 2023	3T 2023	4T 2023	IT 2024

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

VALEURS DE RÉFÉRENCE

	AU 31/12/2023
Prix de souscription/part	1 000€
Valeur IFI/part	575,16€
Valeur de réalisation/part	832,58€
Valeur de reconstitution/part	981,27€

NIVEAU D'ENDETTEMENT

0%

Au 31/03/2024, la dette représente 0% de la capitalisation de la SCPI, qui est autorisée à s'endetter au maximum à 40%.

MARCHÉ DES PARTS

	4T 2023	IT 2024
Parts souscrites sur la période	-	-
Parts souscrites compensant les retraits	-	-
Parts en attente de cession	-	-
Transaction de gré à gré	-	-

ÉVOLUTION DU CAPITAL

	4T 2023	IT 2024
Capitalisation (en prix de souscription)	9,9 M€	9,9 M€
Capital nominal	7,9 M€	7,9 M€
Nombre de parts	9 948	9 948
Nombre d'associés	158	158

LE PATRIMOINE DE LA SCPI



LE SAVIEZ-VOUS ?

*Prix AEM : Prix Acte en Mains (prix d'achat + frais d'acquisition + budget travaux). Le prix au m² tient compte du budget travaux.

#	Dépt.	Ville	Adresse	Surface habitable totale	Prix AEM* travaux inclus	Prix au m ²	Rendement AEM non garanti	P1 et P2	P3 et +	Garages et parkings	Commerce
1	31	REVEL	30 rue Notre Dame	448 m ²	726 253 €	1 622 €	6,2%	3	5	-	-
2	84	CAVAILLON	10 boulevard Paul Doumer	298 m ²	629 369 €	2 112 €	5,5%	-	3	-	2
3	71	CHALON-SUR-SAÔNE	28 avenue de Paris	380 m ²	611 000 €	1 608 €	5,3%	-	4	-	-
4	81	CASTRES	18 rue du 115 ^{ème} Régiment d'Artillerie	341 m ²	688 654 €	2 020 €	5,6%	1	5	-	-
5	26	ROMANS-SUR-ISÈRE	47 place Jacquemart	411 m ²	748 000 €	1 819 €	5,8%	4	2	1	2
6	76	DIEPPE	44-46 rue Guerrier	252 m ²	637 901 €	2 534 €	4,8%	1	4	-	-
7	82	MONTAUBAN	1183 chemin de Coustou	267 m ²	649 000 €	2 427 €	4,7%	2	2	3	-
8	89	SENS	13 rue Nonat Fillemain	220 m ²	360 830 €	1 640 €	6,2%	1	2	-	-
9	45	CHÂTEAU-RENARD	59 place du Vieux Marché	580 m ²	1 014 500 €	1 750 €	5,8%	3	6	-	-
10	47	AGEN	10 rue d'Albret	315 m ²	591 317 €	1 877 €	5,6%	-	5	5	-
11	65	TARBES	41 rue Desaix	405 m ²	781 000 €	1 854 €	5,5%	2	4	-	-
12	31	SAINT-GAUDENS	38 boulevard Louis Pasteur	63 m ²	142 000 €	2 261 €	5,3%	-	1	-	-

La SCPI n'a pas recours à des investissements indirects via des SCI ou SAS.

ACTUALITÉS SOCIALES

Les associés de la SCPI Kyaneos Denormandie 3 sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le vendredi 24 mai 2024 à 10H au siège de Kyaneos AM.

CESSIONS ET ARBITRAGES

La SCPI n'a réalisé aucune opération de ce type sur la période.

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL



DPE à l'acquisition

La SCPI fait appel à un diagnostiqueur immobilier indépendant pour calculer le diagnostic de performance énergétique (DPE).



Travaux

La SCPI effectue des travaux afin d'améliorer la performance énergétique des logements de 20% au moins. (Mode de chauffage, isolation des murs et des combles, fenêtres...).



DPE après travaux

La SCPI fait à nouveau appel à un diagnostiqueur immobilier indépendant pour calculer le diagnostic de performance énergétique (DPE) après travaux.



Constat

La SCPI évalue son impact environnemental avec les DPE avant/après travaux. Il est calculé en Mégawattheures d'énergie primaire et Tonnes équivalent de CO₂.

AVERTISSEMENTS

La Société de gestion ne garantit ni le retrait ni la vente des parts de la SCPI. Les parts de la SCPI ne peuvent être souscrites, acquises ou vendues par ou au bénéfice d'une « US person ». **Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier sur la durée de placement.** La durée recommandée de placement est de : toute la durée de la SCPI jusqu'à dissolution (environ 11 ans). La liquidité du placement est très limitée durant toute la durée de vie de la SCPI. Avant tout investissement, vous devez vérifier qu'il est adapté à votre situation patrimoniale.

L'intégralité de ces conditions figure dans la note d'information de la SCPI Kyaneos Denormandie 3.

FISCALITÉ

La réduction d'impôt est applicable à des Associés qui souscrivent des parts de SCPI dont la quote-part de revenu est soumise en leur nom à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus fonciers. Au titre d'une année d'imposition, le montant de la souscription ouvrant droit à la réduction d'impôt ne peut pas excéder, pour un même contribuable, la somme de 300 000€. Le taux de la réduction d'impôt pour les investissements réalisés en métropole est de 18% sous condition de location de 9 ans. La réduction d'impôt est calculée sur le prix de revient ou d'acquisition du logement dans la limite de plafonds par mètre carré de surface habitable dépendant de la localisation du logement dans les zones géographiques du dispositif Denormandie. La réduction d'impôt est répartie sur neuf années. Elle est accordée au titre de l'année de la souscription et imputée sur l'impôt dû au titre de cette même année puis sur l'impôt dû au titre de chacune des huit années suivantes à raison d'un neuvième de son montant total au titre de chacune de ces années. Les revenus financiers, générés par le placement de la trésorerie disponible en attente d'investissement immobilier, perçus par la SCPI sont soumis à une imposition forfaitaire unique de 30% qui se décompose de la manière suivante :

– un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8%

– les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2%

Ces revenus financiers font l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes.

Les cessions de parts sont imposées selon le régime des plus-values immobilières : soumises à un prélèvement forfaitaire de 19% (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2018) augmenté des prélèvements sociaux de 17,2%, soit un taux global de 36,2%, avec une exonération partielle jusqu'à la 30^{ème} année de détention et totale au-delà.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer. Déclaration des revenus et IFI : chaque année, Kyaneos AM vous adressera les éléments nécessaires pour remplir votre déclaration fiscale. La valeur IFI par part sera transmise avec les informations fiscales prévues pour remplir les déclarations de revenus. Il est également précisé que les crédits relatifs au financement de parts de SCPI en nue-propriété ne peuvent plus être inscrits au passif. Le taux de TVA applicable est de 20%.

RAPPEL DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION, RETRAIT ET CESSIION DE PARTS

AUGMENTATION DE CAPITAL :

Les souscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2023.

Le nombre de parts au 31/01/2023 est de 9 948.

VENTE DE PARTS SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE :

Il est rappelé que l'avantage fiscal dont bénéficient les souscripteurs est lié à l'obligation de conserver les parts pendant une durée de 9 ans à compter de la location du dernier des immeubles achetés, sous peine de réintégration des réductions d'impôts pratiquées : compte tenu de la phase de souscription de capital et des délais d'achèvement des immeubles, cet engagement de conservation des titres aura normalement pris fin à l'issue des 12 premières années suivant la constitution de la société. La société de gestion

recommande fortement aux souscripteurs de conserver leurs parts pendant la durée de vie de la société, afin d'optimiser leur placement. Il est important de souligner que le prix acquéreur sur le marché secondaire ne représente pas la valeur intrinsèque du patrimoine de la SCPI. La valeur vénale du patrimoine correspond à la valeur de réalisation de la SCPI.

La SCPI publie sur son site internet le prix de cession des dernières confrontations ainsi que les 5 meilleurs ordres à l'achat et à la vente inscrits sur le registre.

CESSIONS DIRECTES (GRÉ À GRÉ) :

Les cessions directes demeurent possibles, sous réserve des conséquences fiscales d'une cession ne respectant pas les obligations fiscales.

Le prix de cession est librement débattu entre les intéressés. Les parties font enregistrer l'acte (préalablement se renseigner auprès de la société de gestion quant à la disponibilité des parts). La cession à titre onéreux est soumise à un droit d'enregistrement de 5%. Le cédant verse à la société de gestion un montant de 200€ TTI, quel que soit le nombre de parts cédées. Il en est de même à l'occasion d'une cession à titre gratuit par voie de donation ou de succession.

Note d'information, statuts et documents réglementaires sur :
[KYANEOSAM.COM](https://www.kyaneosam.com)



Accédez à votre espace personnel sur :

[KYANEOSAM.COM](https://www.kyaneosam.com)

MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

SCPI Kyaneos Denormandie 3. Société Civile de Placement en Immobilier à capital fixe "Denormandie".

Visa AMF n°22-13 du 26/08/2022. Durée de la SCPI : Jusqu'au 03/08/2033.

Capital maximum statutaire : 7 500 000€. Dépositaire: SGSS.

Evaluateur : Adéquation expertise.

Le présent bulletin est valable pour la période : 01/01/2024 au 31/03/2024.

Kyaneos AM est agréée par l'AMF sous le n° GP-18000002 depuis le 26/02/2018.

KYANEOS



OÙ NOUS TROUVER ?

Kyaneos Asset Management
1578 Avenue de la 2^e Division Blindée
30133 Les Angles



COMMENT NOUS CONTACTER ?

04 86 34 80 73
contact@kyaneosAM.com